

# Rapport final de la concertation continue

Nom du projet : CAP DECARBONATION

Dates de la concertation continue  
Du 04 octobre 2023 au 8 novembre  
2024

Jean-Michel STIEVENARD garant  
désigné par la CNDP

-

Date de remise du rapport, le 8 novembre 2024



commission  
nationale du  
débat public



## SOMMAIRE

Synthèse pour les décideurs et pour le public.....	3
Les enseignements clefs de la concertation continue .....	3
Fiche d'identité du projet.....	4
Les chiffres clefs de la concertation .....	7
Rappel des enseignements et des recommandations de la concertation préalable.....	8
Suites données par le maître d'ouvrage a la concertation préalable .....	8
Mission du garant.....	9
Organisation et modalités de la concertation .....	9
Résultats de la concertation continue .....	11
Avis du garant sur le déroulé de la concertation, et, recommandations auX maîtres d'ouvrage sur les modalités d'information .....	11
LISTE DES ANNEXES.....	14

# SYNTHESE POUR LES DECIDEURS ET POUR LE PUBLIC

## Les enseignements clefs de la concertation continue

Dans la phase de concertation continue du programme Cap décarbonation, on doit prendre en compte l'existence de 5 maîtres d'ouvrage, attachés chacun à des contraintes différentes :

- Marche forcée pour Egiom et Lhoist compte tenu de leurs engagements vis-à-vis de la commission européenne qui les oblige à transporter leur CO2 dès la fin de 2027
- Négociations d'acquisition de droits à traverser des terrains publics et surtout privés en ce qui concerne les 80 kilomètres de canalisation d'Air liquide nécessitant la rencontre de près de 450 ayants droits
- Procédure particulière de concertation Fontaine conformément à la circulaire du 9 septembre 2002 pour les réseaux de transport d'Énergie électrique.
- Construction d'un hub de CO2 et commande de bateaux de transport de CO2 pour Dunkerque LNG

Malgré ces différences d'approche, chaque maître d'ouvrage a conscience qu'une décision différée par l'un ou l'autre d'entre eux rendrait le projet caduc.

Chacune des équipes projet doit répondre devant ses instances jusqu'à ce que la décision d'investissement soit prise. La réticence à communiquer localement alors même que le lieu ultime de décision est situé ailleurs est marquante.

Ces partenaires ont pris l'habitude d'un discours commun pour leur expression publique, notamment dans le cadre de la concertation préalable, ou lors des comités de pilotage organisés sous l'autorité de la sous-préfète de Saint-Omer, nommée sous-préfète coordonnatrice du projet Cap décarbonation qui y a trouvé un lieu de dialogue avec l'administration.

L'attention portée par chacun d'entre eux aux démarches administratives et la complexité de celles-ci les mobilise complètement et laisse finalement peu de place pour continuer le dialogue avec le public.

Si l'on ajoute qu'il n'existe plus guère de budget pour mener cette démarche de concertation continue et mobiliser le public, il faut reconnaître une difficulté pour maintenir intact le droit à l'information et le droit à la participation des citoyens. Toutefois, les recommandations issues de la concertation préalable ont été suivies d'effet.

Le renvoi à l'enquête d'utilité publique et au dossier qui sera rendu public à cette occasion semble pour beaucoup le nouveau rendez-vous satisfaisant de concertation avec les citoyens. Il conviendrait que les éléments de la concertation continue y soient présentés

Seul, Egiom qui a fait le choix de procéder en 2 phases successives se voit au contraire davantage en état de communiquer sur un chantier qui commence. Un journal d'information, distribué dans la proximité de l'usine, portant sur l'avancement des travaux et l'organisation du chantier a été réalisé. Une commission de suivi de site élargie, mise en place à l'issue de la concertation préalable a laissé apparaître une certaine difficulté à fonctionner.

# FICHE D'IDENTITE DU PROJET

## FICHE D'identité du projet

### Le projet objet de la concertation

Le projet CAP DÉCARBONATION recouvre 3 étapes : la capture du Co<sup>2</sup> d'abord sur les sites émetteurs de Lumbres et de Rety leur transport ensuite en canalisation (80 kilomètres environ) vers une installation portuaire [à construire] à proximité du terminal méthanier (LOON-PLAGE) ; leur transfert, enfin, en vue d'une séquestration dans les couches géologiques profondes de la mer du Nord.

Pour la cimenterie et la fabrique de chaux, un renforcement de la puissance électrique s'impose, un apport d'oxygène est nécessaire à Lumbres.

## Cap Décarbonation

### Projet CalCC

Captage du CO<sub>2</sub> : Cryocap™ FG

Cofinancé par l'Union européenne  
Fonds consacré à l'innovation



### Projet D'Artagnan

Canalisation de transport de CO<sub>2</sub> + Terminal CO<sub>2</sub>

Cofinancé par l'Union européenne  
Programme de financement « Connecting Europe Facility for Energy »

Canalisation de transport de CO<sub>2</sub>

Air Liquide



### Programme K6

Captage du CO<sub>2</sub> : Cryocap™ Oxy

Cofinancé par l'Union européenne  
Fonds consacré à l'innovation



Terminal CO<sub>2</sub>  
Air Liquide  
dunkerque LNG

## Maîtres d'ouvrage

5 maîtres d'ouvrage se sont associés au projet CAP DÉCARBONATION, les deux gros émetteurs de CO<sub>2</sub> que sont le cimentier Eqiom, et le fabricant de chaux Lhoist, après avoir optimisé l'émission de CO<sub>2</sub> dans leur processus de production, se sont associés pour gérer la production du CO<sub>2</sub> résiduel, inhérente à leur métier. Ils ont trouvé dans leur environnement industriel les partenaires en capacité de les accompagner dans la démarche : Air liquide et Dunkerque LNG pour le transport et le stockage provisoire ; RTE pour fournir le surplus d'énergie électrique nécessaire.

Aucun des projets de chacun des maîtres d'ouvrage n'aurait exigé une saisine de la CNDP mais leur association en a fait un projet collectif confirmé par l'autorité environnementale. Ils n'ont pas éprouvé le besoin de désigner un maître d'ouvrage délégué et ont souhaité chacun rester maître de leur processus de concertation et de leur projet caractérisé par une appellation autonome.

*K6 phase 2 pour Eqiom*

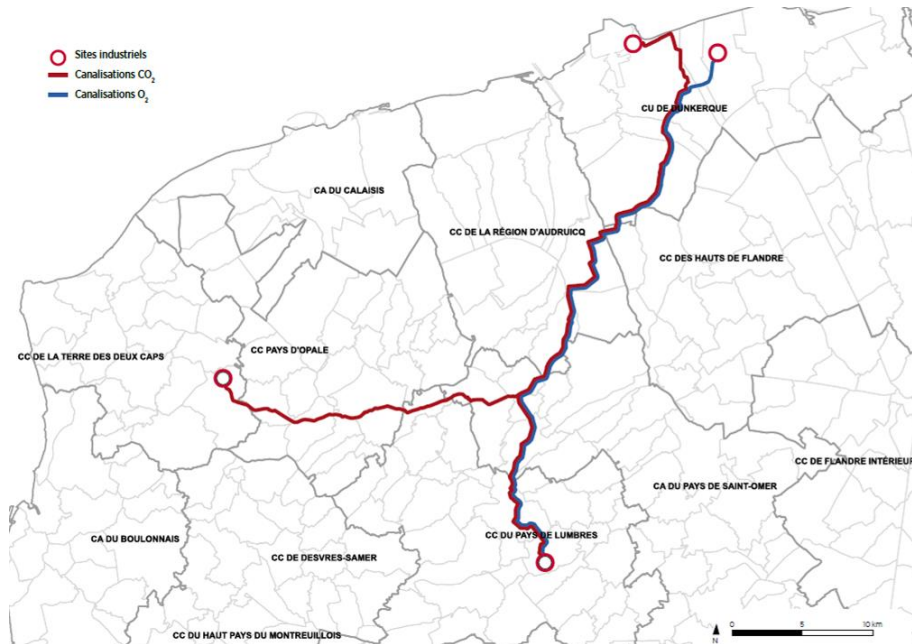
CalCC pour Lhoist

D'Artagnan pour Air liquide (Le dispositif de capture *Cryocap* et le réseau de canalisation)

Dunkerque LNG pour la réalisation du terminal

Toutefois, la dynamique de la concertation les a fait travailler de concert et de ce point de vue permis de présenter un projet commun.

- **Carte du projet de canalisations**



### **Objectifs du projet cap décarbonation**

Selon le porteur de projet il vise à diminuer drastiquement la production de Co<sup>2</sup>: 87% ce qui concerne la fabrique de chaux et 91 % pour la cimenterie.

#### **Coût**

K6 phase 2      150 millions d'euros

CALC              160 millions d'euros

D'ARTAGNAN    220 millions d'euros<sup>1</sup>

Soit au total 530 millions d'euros, inférieurs aux seuils rendant la concertation obligatoire, (au regard de l'article L 121-8,I et R121-2 du Code de l'environnement), mais supérieur au seuil de 300 millions qui oblige soit à rendre publiques les caractéristiques du projet soit à saisir la CNDP (L.121,II et R. 121-2 du Code de l'environnement. Cette seconde option a été retenue par les maitres d'ouvrage.

#### **Contexte du projet**

Le projet s'inscrit dans une vaste politique visant à réduire la production de Co<sup>2</sup> y compris dans des secteurs industriels qui en produisent mécaniquement –[transformation de la molécule

---

<sup>1</sup> Dans un communiqué ultérieur (en date du 18 juin 2024) Air liquide et dunkerque LNG annoncent toutefois un investissement évalué à 400 millions d'euros dont 160 millions en provenance du programme européen CEF-E (Connecting Europe Facility for Energy)

CaCo 3 en CaO en rejetant le CO2 résiduel]. Il s'inscrit dans les engagements internationaux exprimés

Sur un plan international par les accords de Paris adoptés le 12 décembre 2015 et les conférences des partis qui lui ont succédé.

Sur le plan européen

Par la révision des mesures de régulation la MACF (le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières) d'une part, la fin programmée des quotas gratuits d'autre part. Cette politique de révision des procédures s'accompagnant de mécanismes de financement des entreprises engagées dans le programme FIT for 55 (réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55 % en 2030 par rapport à 1990). Egiom d'abord, premier projet lauréat en France du programme *FITfor55* puis Chaux et Dolomies du Boulonnais du groupe LHOIST d'autre part sont bénéficiaires de ces financements permettant aux industriels de s'engager dans ces processus. Elle leur impose un calendrier de réalisation impérieux.

Sur le plan national

La feuille de route gouvernementale s'exprime par la politique SNBC , *la Stratégie Nationale Bas Carbone* dont la révision est en cours et fait l'objet d'une concertation

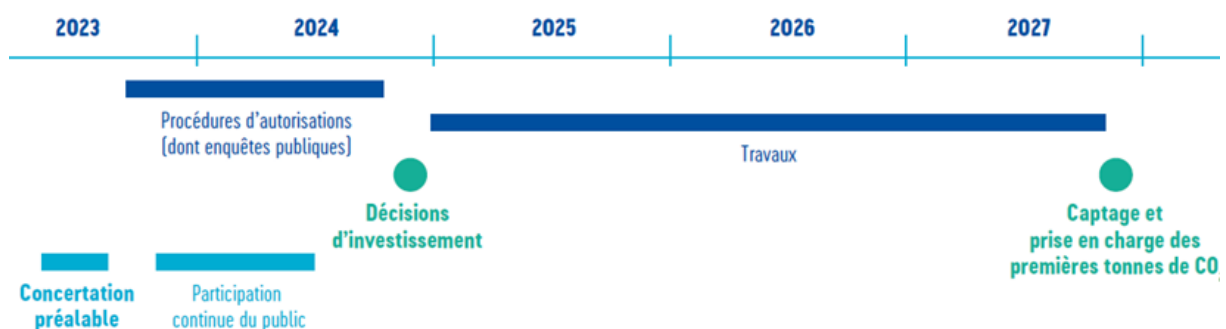
Sur le plan régional

Par la mise en œuvre du programme REV3 'Révolution industrielle 3 qui vise la transition énergétique notamment dans le cadre d'un renouveau du développement industriel

Sur le plan territorial par la mise en place d'un plan local élaboré à l'initiative de la Communauté Urbaine de Dunkerque : la démarche DKarbonation. La création d'Euraénergie qui fédère les efforts de tous les acteurs du territoire autour de la transformation énergétique environnementale symbolisée par l'éligibilité au plan ZIBac (zones industrielles bas-carbone). Elle se fait dans un contexte dans lequel la production d'Énergie décarbonée est directement liée à l'infrastructure nucléaire de Gravelines et au projet d'implantation de 2 nouveaux EPR2

Sur le plan local, [autour de la cimenterie de Lumbres] elle se fait dans un contexte dans lequel la mise en place des promesses d'EQIOM exprimées lors de la concertation préalable et continue de la phase 1 sont en attente de réalisation effective.

## Calendrier du projet



Le calendrier est rendu contraint par l'engagement pris auprès de la commission européenne selon lequel, après la délivrance d'une aide du fonds Fit for 55 le captage et l'exportation des premières molécules de CO<sub>2</sub> devront être opérationnels avant la fin d'année 2027.

## LES CHIFFRES CLEFS DE LA CONCERTATION

- **Quelques dates clés :**

**1 février 2023** Décision de la CNDP d'ouvrir une concertation préalable selon l'article L121-9 et de désigner Jean-Michel Stievenard et Jean Raymond Wattiez comme garants de cette concertation préalable

**18 août 2023** remise du rapport de concertation préalable

**15 septembre 2023** « Enseignements et engagements des maîtres d'ouvrage à la suite de la concertation préalable »

**4/10/2023:** séance plénière de la CNDP, actant le rapport de concertation préalable, la réponse des maîtres d'ouvrage et ouvrant un cycle de concertation continue jusqu'au dépôt du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Nomination de Jean-Michel Stievenard comme garant de cette concertation continue.

**8 novembre 2024 :** publication du rapport de concertation continue

### Périmètre de la concertation :

55 communes impactées, 7 intercommunalités, 2 départements, (Nord et Pas-de-Calais) situés dans la région des Hauts-de-France.

L'ensemble du territoire relève de la zone du pôle métropolitain de la côte d'Opale (PMCO)

### Calendrier de la concertation

La mission de concertation continue s'achève dès lors que la procédure d'utilité publique est entamée. Pourtant, s'agissant d'un dossier qui comporte 5 maîtres d'ouvrage dont chacun a gardé la maîtrise de son cheminement et de son calendrier, la mise au point et donc l'évolution des dossiers reste ouverte. Egiom à la fois le plus avancé et, premier attributaire du fonds européen a entamé une marche forcée pour faire avancer son dossier. Il est le premier à avoir achevé sa procédure de préparation de l'enquête d'utilité publique. Lhoist devrait entamer cette procédure peu de temps après

D'autres partenaires se révèlent moins avancés :

- Le tracé final des canalisations se heurte toujours à des négociations de droit de passage sur les terrains du tracé qui dans la dernière ligne droite se révèlent souvent délicates.
- La mise en chantier du nouveau terminal à construire pour le stockage et le transfert sur bateau n'est pas encore commencé.
- Les bateaux devant assurer le transport ne sont pas commandés ni construits.
- Les conventions de séquestrations ne sont pas encore établies avec l'un ou l'autre des gestionnaires de sites potentiels, même si Egiom laisse entendre que les négociations avec le site norvégien *Northern Lights* sont les plus avancées.

Toutes ces incertitudes qui selon les maîtres d'ouvrage seront levées dans les délais laissent prévoir que le projet pourrait encore évoluer. Comment faire en sorte que le projet fasse l'objet d'information publique, pour maintenir intact le droit d'information des citoyens.

## RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION PREALABLE

**TROIS directions pour la suite de la concertation ont été proposées en conclusion de la phase de concertation préalable :**

Première direction

« Rendre publiques[...] toutes les étapes à venir : finalisation de l'étude d'impact faune/flore [...]Avis de l'autorité environnementale, ... Jusqu'à la préparation de l'enquête publique »

Deuxième direction « rendre publiques l'avancement de la concertation Fontaine et celui du tracé des canalisations »

Troisième direction [...]

« Prolonger les échanges sur les sujets complexes de Réduction des gaz à effet de serre

Il est proposé de s'appuyer sur le forum des sciences de Villeneuve d'Ascq, le Palais de l'univers et des sciences de Cappelle-la-Grande et l'Université du littoral (l'ULCO)

Continuer à suivre le débat sur la substitution du processus de transformation du CO2 à celui de la séquestration.

## SUITES DONNEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE A LA CONCERTATION PREALABLE

### Un processus qui continue

Les maîtres d'ouvrage ont enchaîné la poursuite du dossier pour obtenir les autorisations administratives nécessaires en même temps que de définir leur positionnement industriel entre Air liquide et Dunkerque LNG. Un communiqué sur cet avancement du projet a été publié sur le site de la concertation en date du 18 juin 2024.

Sur la capture : les discussions locales menées autour de chacun des 2 sites de Lumbres et de Réty ont permis de repositionner l'implantation des unités de capture Cryocap, au mieux du process industriel et en obtenant une meilleure insertion paysagère de ces implantations.

Des compensations issues des recommandations de l'étude environnementale et notamment de l'étude faune / flore sont en cours d'élaboration.

Sur le transport par canalisation :les négociations sur le tracé ont été poursuivies en liaison avec la Chambre d'Agriculture qui a mis au point des règles communes de compensations pour les



exploitants. Le tracé exact des canalisations n'est pas connu à ce jour, même s'il est établi dans les grandes lignes.

En ce qui concerne l'unité de stockage et le quai de transfert le dossier de demande de permis de construire des unités de stockage a été déposé le 30 juillet. Il est en cours d'instruction et donc inaccessible au public.

L'ensemble des réponses à l'autorité environnementale, aux demandes de compensation devrait être dévoilé dans le dossier déposé à l'enquête publique.

Le bilan carbone a été calculé pour donner suite à la demande expresse formulée à l'issue du débat : sur l'ensemble de la chaîne : capture/transport/ séquestration le rendement est estimé à 87,6% de tonne captable par rapport à la tonne stockée soit 76.6% des émissions produites. Le coût de revient du CO2 ainsi capturé, transporté, stocké et séquestré est aujourd'hui évalué à 200 euros la tonne (contre 150 en fin de débat de la concertation préalable).

### **Eqiom s'applique à suivre le tableau des recommandations issu de la concertation préalable de la phase 1**

Avec application et en mesure de rendre publiques les avancées. Le débat avec les riverains et le public relève désormais de la commission de suivi de site qui se réunit annuellement, et qui a été élargie à la suite de la concertation préalable. Il faut reconnaître toutefois qu'elle a révélé une faible capacité de mobilisation. Le garant n'y a pas été invité.

## **MISSION DU GARANT.**

Par lettre de mission du 12 octobre [publiée en annexe], le garant s'est vu assigner 4 recommandations

- Clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- Veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- S'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques
- Éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes ».

## **ORGANISATION ET MODALITES DE LA CONCERTATION**

### **Demande auprès de l'AMO d'un projet de communication durant la concertation préalable**

- Reposant sur 4 opérations  
ULCO  
PLUS  
PMCO  
SPPPI
- Suivi des 2 concertations Fontaine

- Suivi des discussions avec les agriculteurs exploitants
- Suivi des comités de pilotage

Il n'a pas été édité de nouveaux documents pour cette phase de concertation continue (après une diffusion systématique de dépliants imprimés durant la phase précédente. 62544 + 3000 exemplaires ont été distribués pendant la phase de concertation préalable et il est apparu que ce mode de communication n'avait pas rempli son objectif d'information.

Eqiom, qui a démarré les travaux du four K6 ayant fait l'objet d'une précédente campagne de concertation (préalable puis continue) a distribué un dépliant d'information. (Publié en annexe)

Il n'a pas été organisé de nouvelles réunions publiques compte tenu de la faible attractivité des réunions constatée lors de la phase de concertation préalable et de la difficulté à disposer d'un fichier des acteurs ayant participé à cette concertation préalable.

En revanche, il a été privilégié de participer aux réunions de pilotage organisées sous la responsabilité du sous-préfet de Saint-Omer sous-préfet coordonnateur désigné (Monsieur le sous-préfet Guillaume Thirard puis Madame la sous-préfète Sophie Pagès)

Les réunions générées par la concertation Fontaine ont été enregistrées faute de mieux comme des réunions de concertation et finalement mises en ligne (une autour de Lumbres pour l'alimentation électrique de l'entreprise Eqiom) une autre autour de Réty (alimentation électrique pour la fabrique de chaux (chaux et dolomites). Même si elles ne relèvent pas tout à fait de la même logique et ne font pas d'appel direct à la participation des citoyens.

La réunion des différentes instances institutionnellement chargées d'informer et de recueillir des réactions a été activée

- CSS, commission de suivi de site autour de la cimenterie d'Eqiom, élargie et après la concertation préalable phase 1
- SPPPI (en ce qui concerne sa commission nouveaux projets)
- PMCO, réunissant les maires et élus concernés ainsi que les partenaires institutionnels (Chambre d'agriculture)

L'organisation de visites des sites (cimenterie Eqiom, fabrique de chaux, terminal méthanier de LNG) reste opérationnelle. Chacune des équipes prenant en charge la communication sur ces visites.

Le site du projet est resté ouvert pendant toute la période, accueillant de rares informations nouvelles en provenance des maîtres d'ouvrage. Il a accueilli 3400 visiteurs différents consultant 30 891 fois le site.

Enfin, conformément aux recommandations émises en conclusion de la phase de concertation préalable, une approche du public jeune a été tentée

- Par la rencontre de classes du lycée de l'Europe au Palais de l'Univers et de la Science de Capelle la grande (68 élèves des sections STI2D du lycée de l'Europe de Dunkerque
- Une cinquantaine d'étudiants de l'ULCO, de l'EILCO et de l'IUT

## RESULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE

Sans introduire de modification du projet dont le principe n'avait pas été contesté lors de la concertation préalable, la période dédiée à la concertation continue a permis l'approfondissement des points restés sans réponse totalement satisfaisante. Ainsi le bilan carbone a été calculé à la suite de la demande expresse formulée pendant le débat : sur l'ensemble de la chaîne : capture/transport/ séquestration « le rendement est estimé à 87,6% de tonne captable par rapport à la tonne stockée soit 76.6% des émissions produites ». Le coût de revient du CO2 ainsi capturé, transporté, stocké et séquestré est aujourd'hui évalué à 200 euros la tonne (contre 150 en fin de débat de la concertation préalable).

Un accord a été négocié et trouvé avec la profession agricole sur le passage des canalisations, quelques dossiers, peu nombreux entre propriétaires et maîtres d'ouvrage n'ont pu aboutir. Si la négociation menée sous couvert de la Chambre d'agriculture s'est faite hors des yeux du garant et sans qu'il puisse en apprécier les avancées, elle est le résultat direct de la concertation préalable qui a permis d'ouvrir ce champ de négociation.

Un accord soutenu par la procédure de la concertation Fontaine a été trouvé sur le passage des installations électriques souterraines

Aucune voix ne s'est élevée pendant la période pour remettre en cause le projet de cap décarbonation ou ses modalités de réalisation.

## AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION, ET, RECOMMANDATIONS AUX MAÎTRES D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION

### Avis sur le déroulé de la concertation

La concertation préalable s'est déroulée dans un contexte dans lequel le projet de décarbonation est considéré comme principalement comme vertueux. Quelques voix plaident pour un scénario de sobriété. Les 2 entreprises grosses émettrices par nature (extraction du CAO du CaCO3 qui libère automatiquement du CO2) proposent un effort important (1,5 MT de carbone par an au total). La prise de conscience du thème du réchauffement climatique et l'impérieux besoin de diminuer l'émission des gaz à effet de serre sont partagés, rendant la concertation préalable, sans beaucoup d'opposition. Il était illusoire d'espérer davantage dans la phase de concertation

continue. Cette seconde phase a permis toutefois d'éclaircir un certain nombre de points : bilan carbone de la chaîne de traitement, coût de revient, calendrier...

La bonne volonté des maîtres d'ouvrage à s'inscrire dans un dispositif de concertation continue a été mise à mal par un certain nombre de forces contraires.

1. Il apparaît que les maîtres d'ouvrage sont submergés par la somme des démarches administratives et que des lors leur énergie est entièrement tendue vers la résolution de ces démarches. Il leur reste peu de temps disponible pour informer. De ce fait, autant leur engagement s'est révélé total pendant la phase de concertation préalable, autant les sollicitations ultérieures leur apparaissent moins obligatoires. Ils se rendent aux convocations de l'autorité administrative, répondent aux demandes de l'administration, sont très sensibles à l'avis de l'autorité environnementale, mais renvoient à l'enquête publique de nouveaux efforts de communication. Le secret des affaires et le souci de ne pas rendre publiques des informations que les actionnaires des sociétés cotées en bourse n'ont pas encore à leur disposition sont souvent invoqués pour ne pas accepter d'acte public.

2. Le contact avec le public est rendu difficile en ce qu'il n'existe plus vraiment de canal pour faire passer l'information. Et la mobilisation d'interlocuteurs pour débattre publiquement est rendue illusoire dans un contexte où, un sujet chassant l'autre, d'autres concertations préalables ou de débats publics requièrent une autre mobilisation.

3. En ce qui concerne les concertations Fontaine, relatives à la liaison électrique souterraine vers le site d'Eqiom (13 km) et de celui de Rety (6 kilomètres), le respect strict de la règle de cette concertation n'exige pas de faire d'efforts en direction d'interlocuteurs non expressément désignés dans cette circulaire. Alors même que le consensus s'est rapidement établi dès la délimitation de l'aire d'étude et le choix du « fuseau de moindre impact » et que ce tracé avait été validé par l'autorité préfectorale, il a été rendu impossible de publier cet accord sur le site de la concertation cap décarbonation avant une longue période, RTE se retranchant derrière l'avis de la Dreal, celle-ci attendant celui de la DGEC. En dépit même des préconisations CNDP/RTE sur l'articulation des deux concertations.

Si le dossier destiné à l'instance de la concertation Fontaine affiche être enrichi par la concertation préalable organisée pour le projet Cap Décarbonation, il n'est pas accepté que cette concertation puisse être incluse dans le dispositif de cette concertation. Les documents publiés à l'appui de la concertation Fontaine sont très pédagogiques, mais leur diffusion est strictement réservée aux membres de cette instance locale qui ne prévoit pas d'accueillir de simples citoyens.

Quant au tracé des canalisations de CO<sub>2</sub> (plus de 80 kilomètres), le caractère public de son élaboration s'est heurté à deux forces contraires. Celle de la chambre d'agriculture soucieuse de négocier au mieux les intérêts de ses mandants, et réclamant pour cela le secret. Celle de la négociation avec les différents propriétaires, celles-ci relevant assurément du secret des affaires et générant des négociations parfois laborieuses.

Sans méconnaître la légitimité de ces réserves, il en ressort qu'au moment où la concertation continue s'achève, les citoyens qui le voudraient ne peuvent pas connaître le tracé exact des canalisations ni les compensations apportées pour celui-ci.

### **Recommandations aux maitres d'ouvrage**

Continuer à informer jusqu'à la mise en service du nouveau réseau (fin 2027)

Il faudrait pour cela que les maîtres d'ouvrage s'accordent sur un programme commun d'information. La création d'une lettre d'information, serait dans l'esprit des concertations préalables et continues.

### **Recommandations aux services de l'Etat**

Profiter de la réunion régulière du comité de pilotage autour de la sous-préfète coordonnatrice pour inciter à cette information régulière.

La composition de la CSS (Commission de Suivi de Site), constituée réglementairement autour de la cimenterie de Lumbres a été modifiée pour être un lieu de discussion permanent avec des riverains. Son animation devrait enregistrer cette fonction nouvelle en incitant les gestionnaires de la cimenterie à y délivrer les informations sur la marche de l'usine.

### **Recommandations à la CNDP à propos des concertations sur la décarbonation**

Plusieurs éléments de la réflexion n'ont pas été explorés de manière plus poussée, les maîtres d'ouvrage n'ayant d'ailleurs aucun intérêt à remettre en question un modèle offert par le marché actuel.

Ainsi, le choix de la technologie de capture proposée par Air Liquide et son modèle Cryocap n'a pas été questionné ni pendant la concertation initiale, ni pendant la concertation continue. L'existence d'autres modèles pourrait inciter les industriels à justifier de leur choix.

La réflexion plus fondamentale générée par la multiplication probable des dossiers de décarbonation devrait permettre d'explorer davantage l'autre versant du traitement du carbone : le CCUS prévoyant la transformation du carbone en méthane par exemple plutôt que le simple modèle de CSS capture puis séquestration profonde proposé dans ce premier dossier de décarbonation.

L'exploration des possibilités de séquestration en couches géologiques en France mériterait également d'être approfondie, seul un signal faible ayant été recueilli lors de cette première concertation préalable sur la décarbonation.

Devant la difficulté à convaincre les maîtres d'ouvrage, la CNDP pourrait se mettre en capacité de développer une expertise complémentaire sur ces points si la demande des publics se confirme.

## LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 Lettre de mission du garant
- ANNEXE 2 Lettre d'information de la cimenterie Eqiom

Le président

Paris, le 12 octobre 2023

Monsieur,

Lors de sa séance plénière du 04 octobre 2023, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné garant du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'ensemble nommé Cap Décarbonation, composé des trois projets d'Artagnan, Programme K6 Phase 2 et CalCC. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

***1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :***

***Cadre légal de la concertation continue***

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « *la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique* ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 22 mai 2023 au 21 juillet 2023. Votre bilan de la concertation préalable a été publié le 18 août 2023. En septembre 2023, les responsables de projet ont publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet d'ensemble.

***Objectifs de la concertation continue***

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 04 octobre 2023. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec les responsables du projet** pour les amener à respecter leurs engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est

1



de formuler des recommandations vis-à-vis des porteurs de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

### ***Enjeux généraux de la concertation continue***

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la **durée d'élaboration du projet**. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

### **2 - Recommandations pour la concertation continue sur le projet Cap Décarbonation**

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP du 04 octobre recommande que :

- la diffusion de l'information sur les avancées du projet soit poursuivie, notamment sur le sujet de la séquestration du carbone, en adaptant les modalités de cette diffusion à l'étendue du périmètre de la concertation ;
- le débat initié avec l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) sur le thème de la décarbonation soit prolongé, en faisant un effort de vulgarisation et en veillant à toucher un public plus large notamment les publics jeunes ;
- le dialogue avec le monde agricole et les communes concernées par le tracé de la canalisation soit maintenu et que les différents critères de mesures de compensation soient rendus transparents ;
- RTE communique sur le site de la concertation continue le fuseau de moindre impact retenu à l'issue de la concertation Fontaine.

Votre rôle sera de veiller à ce que les maîtres d'ouvrage donne des suites à ces recommandations.

Par ailleurs, conformément à l'art. L121-14, vous demanderez aux maîtres d'ouvrage d'informer la CNDP des modalités d'information et de participation prévues pour la concertation continue, préalablement à sa mise en œuvre.

### **3 - Bilans de la concertation continue**

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les

[la commission nationale du débat public](#)  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 - [marc.papinutti@debatpublic.fr](mailto:marc.papinutti@debatpublic.fr)  
[debatpublic.fr](http://debatpublic.fr)



évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par les responsables de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Marc PAPINUTTI

Monsieur Jean-Michel STIEVENARD  
Garant de la concertation continue portant sur le projet Cap Décarbonation

la commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 - marc.papinutti@debatpublic.fr  
debatpublic.fr



# EQIOM

A CRH COMPANY

## PROGRAMME K6 **TRANSFORMATION DE LA CIMENTERIE DE LUMBRES**



### **VALIDATION DU PROJET K6 PHASE 1**

Début 2024, a été confirmé par notre groupe le lancement d'un programme d'innovation technologique et de transformation en profondeur de la cimenterie de Lumbres.

Ce programme permettra de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et de réduire l'utilisation de combustibles fossiles de la cimenterie.

Dans le cadre de ce programme, EQIOM construira une nouvelle ligne de production de clinker, innovante, qui augmentera de manière significative l'efficacité thermique et accélérera la substitution des combustibles fossiles par des combustibles alternatifs (déchets, combustibles issus de la biomasse, biogaz), permettant ainsi à EQIOM d'atteindre son objectif de 80 % de substitution dès 2027 et, à l'avenir, de potentiellement de capturer le carbone.

Le projet K6 contribue à pérenniser les 135 emplois de notre usine et à créer environ 150 emplois indirects locaux (logistique, traitement de déchets, maintenance, exploitation de la carrière...).

## Démarrage du chantier K6 phase 1

En ce début d'année les travaux de terrassement ont été engagés. Les travaux de génie civil, réalisés par l'entreprise Bouygues, ont suivi depuis mai.

A la fin de l'été, la construction et le montage du four K6 démarreront. Ces travaux ont été confiés au binôme IKN / CBMI à l'issue d'un appel d'offres techniquement très exigeant. Ces deux groupes disposent de solides références avec des projets aboutis avec succès. CBMI est spécialisée dans la construction d'installations cimentières lourdes (avec plusieurs projets réalisés en France) tandis qu'IKN maîtrise l'oxy-combustion (combustion enrichie à l'oxygène) – procédé industriel innovant.

Le chantier durera environ 2 ans pour une mise en service du nouveau four à l'été 2026.

Le chantier s'organise de la manière suivante :

- Travail en postes (6h – 21h) du lundi au vendredi à partir du 1 juillet 2024 jusqu'à mi-janvier 2025 ;
- Travail 6 jours semaines : du 8 juillet à la mi-novembre 2024 ;

- Travail en continu (24h/j, 7j) : sur 4 périodes :
  - La dernière semaine de juillet (1 semaine)
  - En septembre (3 semaines)
  - Mi-octobre (2 semaines)
  - Mi-février 2025 (1 semaine)

En fonction de la météo, ces dates pourraient être modifiées.

La cimenterie reste en service durant ces travaux.

Le chantier accueillera en pointe environ 300 personnes, la construction et le montage suivant les travaux de génie civil.

Une centrale à bétons dédiée à ce chantier a été installée sur le site de la cimenterie début 2024. Elle permettra d'alimenter en béton le chantier et évitera de nombreux allers – retours de toupies béton.

7 grues à tour seront mises en place et utilisées pour ce chantier.

## Accès à la cimenterie durant les travaux du projet K6

Afin de faciliter l'accès à la cimenterie, éviter des embouteillages sur la départementale et le rond-point de la cimenterie :

- les arrivées sur le site seront étalées dans le temps pour ne pas avoir un flux de véhicules trop important simultanément. Chaque entreprise aura un horaire d'arrivée différent, y compris le personnel de la cimenterie.
- pour le personnel du chantier génie civil, un stationnement privé de leurs véhicules particuliers est disponible sur un parking aménagé spécialement sur l'ancienne friche Leclerc, rue Anatole France, en accord avec la commune et la communauté de communes. Un système de navettes entre ce parking et la cimenterie

est mis en place pour ces personnels depuis le 17 juin. Les arrivées sur ce parking se font pour des prises de poste à 6h, 7h30 et 13h.

- Le personnel IKN/CBMI sera amené par car spécialement affrété de son lieu de résidence à Audincthun jusqu'à la cimenterie. Leur retour à leur logement se fera de la même manière. Ils travailleront de journée,

L'arrivée des personnels du chantier se fera majoritairement par transports collectifs.

Evidemment, des convois de livraison du matériel s'ajouteront à ces flux quotidiens mais seront marginaux au regard des transports de personnel.

### AUTRES SUJETS DE LA CONCERTATION

Quelques aménagements paysagers présentés lors de l'atelier Paysages de la concertation commenceront en fin d'année 2024, la fermeture de l'atelier de chargement train sera réalisé pendant ces aménagements.

### CONTACT



En cas de remarques à formuler ou de désagréments constatés, vous pouvez prendre contact au numéro de téléphone suivant ou au mail suivant. En cas d'urgence, l'appel téléphonique est préférable, et notamment en dehors des heures de bureau.

**N° tel : 03 21 38 11 11**

**Email : mathilde.empisse@eqiom.com**

### PROGRAMME K6 – CAPTURE DU CO<sub>2</sub>

Le dossier de demande d'autorisation de cette partie du programme K6 est en cours d'évaluation par l'autorité environnementale. Elle devrait faire l'objet d'une enquête publique en fin 2024 et d'une décision potentielle d'autorisation au plus tard à l'été 2025.